

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 374 Personnel européen.

n° 374

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 mai 1943

Numéro JO

n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro

15 mai 1943

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé de trois mois à passer au Levant est accordé à M. CROGNIER Chef Ouvrier d'Art principal de classe exceptionnelle. M. CROGNIER, sa femme et sa fille sont autorisés à quitter la Colonie par avion à destination de Damas et dans la limite des places disponibles.